



Le Service Public d'Orientation Tout au Long de la Vie (SPOTLV) Comment tout casser sous prétexte de faire mieux !

Sans aucun respect pour les règles de procédures définies et au mépris de l'avis des partenaires sociaux, le gouvernement a décidé d'accélérer la mise en œuvre du SPOTLV. La FERC CGT n'est pas dupe : après la mise en place du « service dématérialisé » en janvier, il ne restait plus qu'à faire monter en régime, dans les Régions, l'attribution aux organismes chargés d'orientation, du label « orientation pour tous ».

Le SPOTLV est une véritable casse du service public et une régression sans précédent du service rendu aux usagers.

Un service public d'orientation pour garantir l'égalité sur l'ensemble du territoire ?

L'absence totale d'unité et de transparence dans la mise en œuvre du SPOTLV dans les Régions va avoir pour conséquence, en dispersant encore plus les structures d'AIO, d'augmenter l'inégalité d'accès à l'information et à l'orientation.

Des conseillers au plus proche des usagers ?

La mise en place de la Loi de 2009 a entraîné la réorganisation du service public pour l'emploi avec le transfert du service d'orientation de l'AFPA vers Pôle Emploi et la disparition d'un corps de professionnels de l'orientation, qualifiés et unanimement reconnus.

Pour quel résultat ? Une complexification des parcours des salariés à la recherche d'un conseil en orientation, la remise en cause de l'accès des demandeurs d'emploi à une formation qualifiante que l'AFPA leur offrait et donc un recul du nombre de demandeurs d'emploi formés.

Dans le même temps, à l'Education Nationale on assiste à une baisse drastique des moyens du service d'orientation scolaire : diminution inquiétante du recrutement des conseillers d'orientations psychologues, budgets en forte baisse, fusions de CIO (centre d'information et d'orientation) ...

Mais pour le gouvernement, cette « réorganisation », « bien qu'obligeant les jeunes à se déplacer dans un centre plus éloigné » leur permettrait de « rencontrer des conseillers plus aptes à répondre à leurs besoins ». Quelle image le gouvernement se fait-il de la proximité et de la professionnalité des personnels ?

Un service dématérialisé pour une information plus complète ?

Qui pourrait affirmer que le portail Internet « orientation pour tous », ou qu'un numéro vert peut remplacer l'accueil, le conseil et l'accompagnement ?

A l'heure où l'on s'interroge sur l'avenir des jeunes, sur la manière de réduire le chômage, la défense du service public d'orientation doit être un véritable enjeu de société.

La FERC CGT dénonce la mise en œuvre de la loi de 2009 qui :

- organise la mise en concurrence des organismes chargés d'orientation.
- se traduit par un démantèlement du service public et un désengagement de l'état.
- menace les missions, le statut et les conditions d'exercice des personnels de l'AFPA, de pôle emploi, des CIO, des GRETA, des missions locales... qui veulent continuer à travailler en toute indépendance au service des usagers pour ne pas être des prospecteurs placiers au service de la régulation du marché du travail.

La FERC CGT défend au contraire un service public piloté par l'Etat, garant de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, respectant les spécificités des acteurs. Elle revendique une conception de l'orientation scolaire et professionnelle au service des personnes comme un véritable outil d'aide à la promotion sociale en tenant compte des aspirations individuelles.